

Conseil Municipal du 28 janvier 2021

I. Petites Villes de Demain. Signature de la convention

La Commune de Maël-Carhaix a été retenue dans le nouveau dispositif « PVD » tout comme les Communes de Rostrenen et Saint Nicolas du Pélem. Ce programme a pour objectif de donner aux élus des villes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation dans le respect de l'environnement.

Pour les communes et intercommunalités bénéficiaires, la démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion, puis à la signature d'une convention-cadre qui vaut opération de revitalisation du territoire.

La convention permet de déterminer les grandes orientations stratégiques de la collectivité et de décliner les projets que l'on veut voir avancer, travailler.

Le chef de projet sera recruté au niveau de l'EPCI (CCKB). Le coût du poste sera pris en charge à hauteur de 50 % par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH) et 25 % par la Banque des Territoires.

Les 25 % restants seraient ainsi répartis : entre la CCKB et 5% entre les communes de Rostrenen, Saint Nicolas du Pélem, Maël-Carhaix.

Le conseil valide la convention d'adhésion et la participation au financement du poste de chef de projet à recruter.

II. Plan de relance 2^{ème} phase. Appel à projets

Le dossier transmis le 22 décembre doit être complété par une délibération sollicitant la subvention auprès du département pour les travaux d'isolation du bâtiment Salle de Réunion-Musée des ardoisières. Ce même projet pourrait faire l'objet d'une demande de DETR auprès de l'Etat.

Le conseil valide les demandes de subventions et la déclaration préalable.

III. Réhabilitations de la cuisine de la salle Arc En Ciel, des locaux des services techniques, et de l'accueil de la mairie

Estimations :

- ... Réhabilitation des services techniques : 99 893.38 HT €, 119 872.06 € TTC, DETR 50 %
- ... Amélioration de l'accueil de la mairie : 18 640.00 € HT, 22 368.00 € TTC, DETR 50 %
- ... Réhabilitation de la cuisine Salle Arc En Ciel : 319 799 € hors équipement de cuisine
159 900 € de DETR

Le conseil valide les projets et les estimations. Il valide les dépôts de demande d'urbanisme.

IV. Rythmes scolaires. Renouvellement de la dérogation

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet en outre aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Le conseil a confirmé le souhait de maintenir l'enseignement sur 4 jours sur avis du conseil d'école et renouvelle la dérogation.

V. ADAC. Mission d'assistance. Aménagement Rue de Paule

Dans le cadre des projets de la commune, l'ADAC avait été sollicitée pour une mission d'assistance pour l'aménagement de la continuité de la rue de Paule.

Le conseil valide cette mission qui comprend des rencontres, réunions, rédaction DCE pour recrutement d'un maître d'œuvre, analyses des offres, participation à l'audition des maîtres d'œuvre, rédactions des rapports, participation à la réunion de lancement avec le maître d'œuvre retenu...

Montant de la mission proposée : 1260 € HT, 1 512 € TTC.

VI. SDE Rénovation éclairage public

Des dysfonctionnements de l'éclairage public ont été signalés au SDE pour les secteurs de Ker Anna (Kergilbert) et Rue de Paule. Les travaux de rénovation ont été étudiés.

- ... Prise de courant Rue de Paule. Montant des travaux : 285.12 €

- ... Participation de la Commune : 171.60 €
- ... Rénovation commande F Ker Anna : Montant des travaux : 1321.92 €
- ... Participation de la Commune : 795.60 €

VII. Gestion des boues de la station d'épuration. Convention de location de structure agricole

L'arrêté du 30 avril 2020 précise les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de crise sanitaire liée au COVID 19.

Cet arrêté interdit l'épandage des boues des stations d'épuration produites après le début de l'épidémie lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet préalable d'un traitement d'hygiénisation qui inactive le virus. Ce traitement a un coût estimé à **6704.00 € HT** pour 250m³ (transport, chaulage, analyses avant épandage location silo).

Le conseil valide la convention de location d'un silo de 200 m³.

VIII. Questions diverses

Le programme de voirie est validé à hauteur de 118 183.20 € TTC.